

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 21

Pouvoir : 8

Date de la convocation :
27 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Bénédicte PINSONNEAUX et Jacqueline PENAUD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Eric RICHARD à Florence PLISSONNIER, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY à Bénédicte PINSONNEAUX, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Nelly MONNOT, Didier BERNARD à Jacqueline PENAUD, Marie-Christine BOIREAU à Elise MARTIN, Laurent LAGRIFFOUL à Tristan BATHIARD.

Objet : Budget principal – Attribution de compensation (AC) – Montant définitif 2024

Exposé :

Le 14 décembre 2023, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité le nouveau Pacte financier et fiscal entre le Grand Chalons et ses 51 communes membres.

L'objectif du nouveau pacte était double : il s'agissait d'une part de renforcer et sécuriser les marges de manœuvres financières des communes par les dispositifs de solidarité financière entre l'Agglomération et ses communes membres, mais également d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire autour des principales thématiques que sont la transition écologique, le développement économique et la politique de l'habitat.

Ce nouveau Pacte financier et fiscal entérine ainsi la révision libre annuelle des Attributions de Compensation pour 2024, ce qui permet d'intégrer :

- Les Attributions de Compensation (AC) définitives de l'année,
- Le reversement de la quote-part de 30% du produit fiscal communal de TFB versée par les communes concernées sur la Réserve Foncière SaôneOr au Grand Chalons, via les AC.

Suite à l'adoption de ce nouveau Pacte, il convient dorénavant, chaque année et pour chaque commune, de délibérer de façon concordante sur le montant des AC définitives.

Le 26 septembre 2024, le Conseil communautaire a adopté les montants définitifs prévisionnels des Attributions de Compensation (AC) au titre de l'exercice 2024. Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le montant de l'AC définitive 2024 tel que présenté dans le tableau détaillé ci-joint.

Visa :

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_23_12_18_1 du 14 décembre 2023 approuvant le nouveau pacte financier et fiscal entre le Grand Chalons et ses communes membres,

Vu la convention 2023-12-CC18-1-1 de partage et de reversement du produit communal de la taxe sur le foncier bâti (TFB) perçu par la commune de Fragnes-la-Loyère sur la réserve foncière SaôneOr,

Vu la convention 2023-12-CC18-1-2 de partage et de reversement du produit communal de la taxe sur le foncier bâti (TFB) perçu par la commune de Virey-le-Grand sur la réserve foncière SaôneOr,

Vu la délibération CC_24_09_13_1 du 26 septembre 2024 approuvant les montants définitifs d'Attributions de Compensation pour l'année 2024 entre le Grand Chalons et ses communes membres,

Vu le tableau des AC 2024 définitives joint en annexe,

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'Attribution de Compensation définitive 2024 issue de la délibération CC_24_09_13_1 en tant qu'Attribution de Compensation définitive pour l'exercice 2024, conformément au tableau joint en annexe.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme,

Florence PLISSONNIER
Maire



LE GRAND CHALON
MONTANTS ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) 2024 DEFINITIVES
 en euros par commune

Montants en Euros	Population INSEE TOTALE : Fiches DGF 2023	MONTANTS AC 2024 DEFINITIVES		
		1/ Rappel AC 2023 DEFINITIVES	2/ Reversement 2024 des quotes-parts de TFB communales sur les rôles de TFB 2023	3/ AC 2024 DEFINITIVES
ALLEREY-SUR-SAONE	819	27 640	364	28 004
ALUZE	259	1 147	115	1 262
BARIZEY	147	-3 117	65	-3 052
BOUZERON	134	21 816	60	21 876
CHALON-SUR-SAONE	46 567	9 137 011	20 713	9 157 724
CHAMILLY	150	557	66	623
CHAMPFORGEUIL	2 647	965 258	1 177	966 435
CHARRECEY	340	15 041	151	15 192
CHASSEY-LE-CAMP	363	20 823	162	20 985
CHATENOY-EN-BRESSE	1 125	-42 345	500	-41 845
CHATENOY-LE-ROYAL	6 290	1 265 411	2 798	1 268 209
CHEILLY-LES-MARANGES	573	6 557	255	6 812
CRISSEY	2 520	876 038	1 121	877 159
DEMIGNY	1 820	50 395	810	51 205
DENNEVY	309	25 863	138	26 021
DRACY-LE-FORT	1 510	172 930	671	173 601
EPERVANS	1 683	52 259	748	53 007
FARGES-LES-CHALON	818	19 719	364	20 083
FONTAINES	2 215	174 993	985	175 978
FRAGNES-LA LOYERE	1 519	629 248	165	629 413
GERGY	2 663	-55 106	1 185	-53 921
GIVRY	3 838	43 229	1 708	44 937
JAMBLES	502	-200	224	24
LA CHARMEE	708	3 185	315	3 500
LANS	958	-14 831	426	-14 405
LESSARD-LE-NATIONAL	670	14 237	298	14 535
LUX	2 040	13 114	907	14 021
MARNAY	534	-4 736	237	-4 499
MELLECEY	1 361	-19 183	605	-18 578
MERCUREY	1 368	106 512	609	107 121
OSLON	1 264	-37 552	563	-36 989
REMIGNY	437	5 947	195	6 142
RULLY	1 586	110 913	706	111 619
SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE	570	4 521	254	4 775
SAINT-DENIS-DE-VAUX	276	-1 168	123	-1 045
SAINT-DESERT	925	82 639	412	83 051
SAINT-GILLES	288	12 999	128	13 127
SAINT-JEAN-DE-VAUX	405	-164	180	16
SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE	1 618	370 698	720	371 418
SAINT-LOUP-DE-VARENNES	1 235	45 178	549	45 727
SAINT-LOUP-GEANGES	1 700	115 777	756	116 533
SAINT-MARCEL	6 335	2 868 219	2 817	2 871 036
SAINT-MARD-DE-VAUX	286	-2 995	127	-2 868
SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU	358	10 191	159	10 350
SAINT-REMY	6 763	468 327	3 008	471 335
SAINT-SERNIN-DU-PLAIN	612	48 731	273	49 004
SAMPIGNY-LES-MARANGES	145	8 933	65	8 998
SASSENAY	1 631	-47 745	726	-47 019
SEVREY	1 284	134 943	571	135 514
VARENNES-LE-GRAND	2 380	29 207	1 059	30 266
VIREY-LE-GRAND	1 442	-37 259	484	-36 775
TOTAL	117 990	17 693 825	51 817	17 745 642